

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 Décembre 2024</b>
----------------------------------------------------

<b>LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES</b>
------------------------------------------

N° DCM	TITRE	TITRE
	I.	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 octobre 2024
2024/30	II.	Admission en non-valeur : liste des produits irrécouvrables
2024/31	III.	Tableau des emplois et des effectifs permanents
2024/32	IV.	Décisions d'attribution des aides facultatives
		Communications :
		1) Direction du CCAS
		2) Transfert de la gestion du RPE vers la CCSMS
		3) Services Civiques
		4) Domiciliations

# Ville de **Sarrebourg**

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**EN DATE DU 2 DECEMBRE 2024**  
**Convoqué le 25 novembre 2024**

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni le lundi 2 décembre 2024 à 9 h 00 à l'Hôtel de Ville en salle 308, sous la présidence de de Monsieur MARTY Alain Président.

Mme MARTIN Carole, Adjointe,  
 Mme CANFEUR Annie, Conseillère Municipale,  
 M. CLERGET Jean-Michel, Conseiller Municipal,  
 Mme DEHU Anne-Marie, Conseillère Municipale,  
 M. SORNETTE, Conseiller Municipal Délégué,  
 Mme LE CUDENEC Evelyne, représentant l'Association St Vincent de Paul,  
 Mme RHODE Cathy, représentant les Restos du Cœur,  
 M. SIMONIN Jacques, représentant le Secours Catholique.

### Absents excusés :

Mme WARNERY Sandrine, Vice-Présidente,  
 Mme FREY Françoise, Conseillère Municipale, excusée donne procuration à Mme MARTIN Carole,  
 M. ROEHR Antoine, représentant l'association des personnes âgées, excusé donne procuration à Mme LECUDENEC Evelyne,  
 M. KUSTNER Jean-Claude, représentant la Croix Rouge Française, excusé donne procuration à Mme RHODE Cathy.

### Absents :

M. POTDEVIN Pascal représentant l'A.P.E.I,  
 Mme MOUTIER Marie-Louise, représentant l'UDAF,

### Assistent également à la séance :

Mme JOUVE Sabine, Adjoint Administratif  
 Mme HEYWANG Sandrine, Adjoint Administratif  
Secrétaire de séance : Mme DEHU Anne-Marie

### **ORDRE DU JOUR :**

- I) Approbation du procès-verbal de la commission du 28 octobre 2024
- II) Admission en non-valeur : liste des produits irrécouvrables
- III) Tableau des emplois et des effectifs permanents
- IV) Décisions d'attribution des aides facultatives
- V) Communication
  - 1) Direction du CCAS
  - 2) Transfert de la gestion de service du RPE vers la CCSMS au 1er janvier 2025.
  - 2) Service Civique : renouvellement d'un contrat pour 2 services civiques dont la mission est le repérage des personnes âgées isolées.
  - 3) Domiciliations

Conseil d'Administration du 2 décembre 2024  
 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SARREBOURG

## **I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 octobre 2024 a été approuvé par l'ensemble du Conseil d'Administration.

Nombre de membres présents : 9  
Nombre de procurations : 3  
Nombre de votants : 12  
Quorum : 9

## **II) ADMISSION EN NON-VALEUR : LISTE DES PRODUITES IRRECOURVABLES**

DCA 2024/30  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de procurations : 3  
Nombre de votants : 12  
Quorum : 9

Le Président du CCAS soumet les états de produits irrécouvrables de l'exercice 2015 à 2024 dont M. le Trésorier de Sarrebourg demande l'admission en non-valeur.

Ces produits, dont les listes jointes en annexes font état, n'ont pu être recouvrés malgré les recherches et les poursuites effectuées à ce jour.

L'admission en non-valeur de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de M. le Trésorier, dont la responsabilité ne se trouve pas dérogée pour autant.

L'encaissement de ces recettes sera poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

Le Président propose de prononcer l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables joints en annexe, pour un total de 451.41 € et de fixer l'imputation de la dépense.

**Le conseil d'administration, sur proposition du Président du CCAS, après avoir délibéré, DECIDE :**

1°) D'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables joints en annexe pour un montant total de 451.41 € les dépenses en résultant seront réparties comme suit :

- 451.41 € concernent le budget 2024 fonction 020, article 6541

2°) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces du dossier.

### **III TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS PERMANENTS**

DCA 2024/31 Nombre de membres présents : 9 Nombre de procurations : 3 Nombre de votants : 12 Quorum : 9
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité, détail annexe I.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- 1) D'établir le tableau des emplois et des effectifs tel que présenté en annexe,
- 2) D'autoriser le Président à signer les pièces du dossier,
- 3) Les crédits seront inscrits au budget.

**IV) ATTRIBUTION DES AIDES FACULTATIVES : détail ANNEXE II**

DCA 2024/32 Nombre de membres présents : 9 Nombre de procurations : 3 Nombre de votants : 12 Quorum : 9
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil d'administration a délibéré sur les dossiers d'aides facultatives présentés et décide l'attribution des montants d'aides financières suivants (détail en annexe I) :

- 1) aide financière a été accordée pour un montant global de **300.-€**

**VI) COMMUNICATIONS :****1) Direction du CCAS**

Mme Séverine CONRAUX prendra ses fonctions à la direction du CCAS le 06./01/2025.

- 2) Le transfert de la gestion du RPE vers la CCSMS sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**3) Service Civique :**

Le CCAS a souhaité reconduire l'action menée auprès des personnes âgées isolées. Deux services civiques Clara et Liza vont débuter début décembre 2024 leur mission « service civiques solidarité seniors » avec comme objectif le repérage des personnes isolées, des visites à domicile, des rencontres intergénérationnelles, sorties culturelles etc. ...

**ANNEXE I : TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS PERMANENTS****CCAS DE SARREBOURG  
Décembre 2024**

Service d'affectation	Emploi	Grade(s) rattaché(s) à l'emploi	E f f e c t i f s	Temps de travail hebdomadaire	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel Art 332-13	Niveau de recrutement	P o s t e s p o u r v u s	Grade de l'agent en poste
Direction générale	Directeur	Rédacteur Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe Attaché Attaché principal	1	TC	Oui	Rédacteur Attaché	1	Attaché
Direction générale	Assistante administrative	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe Adjoint administratif	2	TC  TNC – 17.5	Oui	Adjoint administratif	1  1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe  Adjoint administratif
Chantier d'insertion	Accompagnant socio éducatif	Assistant socio éducatif	1	TNC	Oui	Assistant socio éducatif	1	Assistant socio éducatif
Multi accueil	Directrice du multi accueil	Puéricultrice Puéricultrice hors classe	1	TC	Oui	Puéricultrice	1	Puéricultrice hors classe
Multi accueil	Adjointe à la directrice du multi accueil	Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	TC	Oui	Educateur de jeunes enfants	1	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
Multi accueil	Agent de crèche	Auxiliaire de puériculture de classe normale Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	6	TC	Oui	Auxiliaire de puériculture de classe normale	4  2	Auxiliaire de puériculture de classe normale  Auxiliaire de puériculture de classe supérieure

Multi accueil	Agent de crèche	Agent social Agent social principal de 2 <sup>e</sup> classe Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	TC	Oui	Agent social	3	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Multi accueil	Agent de crèche	Adjoint d'animation Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	Oui	Adjoint d'animation	1	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe
Multi accueil	Agent d'entretien	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe Adjoint technique principal de 1 <sup>e</sup> classe	1	TNC – 28 h	Oui	Adjoint technique	1	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe
Multi accueil	Agent de cuisine	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe Adjoint technique principal de 1 <sup>e</sup> classe	1	TNC – 28h	Oui	Adjoint technique	1	Adjoint technique
RPE	Directrice du RPE	Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	TNC - 28 h	Oui	Educateur de jeunes enfants	1	Educateur de jeunes enfants
RPE	Animatrice RPE	Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	TC	Oui	Educateur de jeunes enfants	1	Educateur de jeunes enfants

**ANNEXE II- DECISIONS INDIVIDUELLES D'AIDE FACULTATIVE**

DCA 2024/32 Nombre de membres présents : 9 Nombre de procurations : 4 Nombre de votants : 13 Quorum : 9
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Secours financiers :**

Monsieur et Madame HAMIDI Mohammed domiciliés logt 25 - 33 rue de Lorraine à Sarrebourg.

**13 Avis Défavorables pour un secours financier pour le paiement d'une partie du loyer. Les membres du conseil estiment qu'il faut revoir la situation financière de Mme HAMIDI Sabrina, qui a dû évoluer depuis son arrivée dans le foyer. En fonction, si besoin, la situation peut être revue en début d'année 2025.**

Madame STROH Manuela domiciliée 1 rue des Remparts à Sarrebourg.

**13 Avis Défavorables pour un secours financier pour l'achat de pneus d'hiver. Les membres du conseil soumettent que Mme prenne le train pendant la première partie de l'hiver ou que l'achat de chaussettes de pneus (beaucoup moins onéreux) soit réalisé. La situation peut être revue en janvier 2025.**

Madame GERARD Marie-Louise domiciliée 11 rue des Tanneurs à Sarrebourg.

**13 Avis Favorables pour l'attribution d'une aide de 300.-€ en participation au règlement de la facture des pompes funèbres Welsch concernant le décès de son époux. Cette aide sera versée, exceptionnellement, sur le compte de Mme GERARD Marie-Louise.**

**4) Domiciliations des personnes sans domicile stable :**

Le CCAS a accordé une domiciliation pour une durée de 1 an :

- Le 29/10/2024 à M. LEVANG Fabien,
- Le 30/10/2024 à M. CLAUSTRE Philippe,
- Le 13/11/2024 à Mme LACHEVRE Lorna,
- Le 21/11/2024 à Mme KRISHNAPILLAI Tina,
- Le 25/11/2024 à Mme HAAG Christiane,
- Le 25/11/2024 à M. GORAND Brice,
- Le 25/11/2024 à M. DOUMOIN Mhayronn.

Le CCAS a mis fin à la domiciliation :

- le 22/11/2024 à M. JORDANIDIS Rémi, monsieur a retrouvé un logement au 18 rue Eckmann Chatrian à Sarrebourg.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 09 h 45.

La secrétaire de séance,

Mme DEHU Anne-Marie

Pour le Président,

Alain MARTY

